



COMMISSION DEPARTEMENTALE D'ARBITRAGE SECTION ADMINISTRATIVE

REUNION DU MARDI 06 AVRIL 2021

Présents : MM. J. DIAS (PRESIDENT), M. ABED, N. RIT

APPLICATION DU R.I. DE LA CDA

Conformément à l'article 10 du Règlement intérieur et après étude de la situation, la section procède à l'application du Règlement Intérieur pour les arbitres suivants.

Rappel :

Les arbitres, pour faire partie de l'effectif arbitral, doivent renouveler leur licence chaque année avec obligation de fournir un dossier médical conforme à celui fixé par la Commission Médicale du District.

Tout Arbitre de District dont la situation au 31 janvier n'est pas conforme à ces dispositions ne fait plus partie de l'effectif arbitral.

Les arbitres suivants n'ont pas renouvelé leur licence et/ou n'ont pas fourni de dossier médical conforme à celui fixé par la Commission Médicale du District :

Catégorie	NOM	Prénom
AA1	BELKEBIR	Farid
D1	KACIMI	Tacfarinas
D1	RIBONET	Mehdi
D2	CHAUVEROUX	Julien
D2	YOUSSOUF	Makine
D3	BELKOURCHIA	Djassim
D3	CHARLES DONATIEN	Régis
D3	LADHUIE	Julien
D4	EL KHAMASSI	Sofiane
D4	EMBAREK	Ilyes
D4	GONTHIER	Sébastien
D4	TOUABET	Fawzi



DIV	BRUDER	Laurent
DIV	KHALFALLAH	Nadir
JAD	BARRY	Souleymane
JAD	BECHIR	Mehdi
JAD	EL AMRANI	Faris
JAD	GOUJEON	Olivier
JAD	SGHAIER	Elia
JAD	SISSOKO	Hamouza
Stagiaire	FOFANA	Mohamed

En conséquence, la CDA fait application du règlement intérieur et déclare, que les arbitres susnommés ne font plus partie de l'effectif arbitral.

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'Article 31.1 du Règlement Sportif du District

Après un tour de table, la séance est levée à 21h00.

PROCHAINE SEANCE SUR CONVOCATION

Le Secrétaire de séance
Michel Abed

Le Président
José DIAS